

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CF1381

présenté par  
M. Charles de Courson

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement présente dans le rapport annexe « Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État » une récapitulation des différents financements par l'État du contrôle de la sûreté nucléaire.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport sur l'IRSN, la lisibilité des moyens consacrés à la transparence et au contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection n'est pas assurée.

Alors que le contrôle de la sûreté nucléaire repose sur la collaboration des autorités de sûreté (ASN et ASND) et de l'IRSN, leurs moyens respectifs figurent dans de nombreuses lignes distinctes au sein du budget de l'État, et notamment des programmes 181, 190, 212, 217, 218 et 354.

Afin de mieux informer le Parlement et les citoyens des moyens qui sont alloués à cette mission stratégique pour notre pays, cet amendement propose qu'il soit fait une récapitulation claire et exhaustive des différents financements par l'État du contrôle de la sûreté nucléaire devrait figurer dans le fascicule annexe. : « rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat ».